



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délégation départementale de la Charente
Pôle Offre de Soins

Angoulême, le 14 novembre 2024

Unité Veille et Sécurité Sanitaire
Affaire suivie par :
Tél. :
Mèl. :

Madame la Directrice
EHPAD « Les Boutons d'Or »
3, rue Villebois Mareuil
16700 RUFFEC

Objet : mission d'inspection en date du 7 juin 2023

Madame la Directrice,

Une mission d'inspection a été réalisée au sein de votre établissement le 7 juin 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de repérage et de prévention de la maltraitance dans les établissements médico-sociaux.

Le rapport remis par l'équipe d'inspection vous a été transmis le 18 septembre 2023. Il faisait état de l'existence de plusieurs manquements, qui ont donné lieu à 3 injonctions et 3 prescriptions :

Injonction 1 : formaliser le projet d'établissement de la structure,
Injonction 2 : formaliser le règlement de fonctionnement de la structure,
Injonction 3 : réaliser le document unique de délégation pour la directrice de la structure,

Prescription 1 : réaliser et formaliser la procédure concernant la continuité de la fonction de direction,
Prescription 2 : finaliser la formalisation des projets personnalisés des résidents,
Prescription 3 : le référent bientraitance de la structure devra réaliser une formation spécifique lui permettant d'assurer cette fonction.

Je vous serais obligé de bien vouloir me transmettre, sous 15 jours, les éléments de preuve concernant les actions mises en œuvre relatives aux injonctions et prescriptions inscrites dans mon courrier du 18 septembre 2023.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma parfaite considération.

P/le directeur général de l'agence régionale de santé,
Le Directeur de la Direction Départementale .

Florian BESSE